

Ainsi que je l'ai dit, derrière la maison n° 20, et à la hauteur d'une rampe, on rencontre une cour oblongue, bordée du côté de la colline par une construction qui n'est qu'un véritable hangar. En face de l'escalier qui donne accès dans cette cour, on remarque, au centre de ce hangar, l'ouverture d'un caveau à plein cintre, dont voici la mesure : largeur de l'entrée et de l'intérieur 2^m 27 ; profondeur 3^m 57 ; ce qui donne une surface de 8^m 10. La hauteur totale, y compris le rayon du cintre, est de 2^m 88. Cet intérieur, adossé contre la colline, n'a aucune autre ouverture que celle de son entrée, et se termine par un mur vertical. Au milieu se trouve un pilastre qui soutient la voûte ; mais qui sert simplement de division à deux cabinets d'aisances placés dans ce caveau, que je soupçonne avoir été l'oratoire accompagnant la recluserie de Saint-Epipoy. Cet établissement, destiné aujourd'hui *ad stercoreas sordes* semble confirmer l'opinion, douteuse il est vrai, que j'émetts sur son ancienne destination : en effet, le reclus renfermé dans la cellule qui joignait la petite chapelle ou l'oratoire, devait nécessairement avoir près de lui le moyen de donner écoulement à certaines matières intestines, qui ne pouvaient pas s'accumuler dans son étroite prison. On aura donc ensuite profité naturellement de cet antique et indispensable exutoire, pour l'approprier aux besoins des nouveaux habitants, successeurs des reclus.

Ce qui semble assigner une assez haute antiquité à cette espèce de caveau, c'est un cippe romain d'un mètre de hauteur, encastré dans le montant qui supporte un des côtés de l'entrée, à droite de l'observateur, et dont la base encore visible repose sur le sol actuel. La construction qui accompagne ce caveau, et que j'ai qualifiée de hangar, n'a aucun caractère et remonte probablement à une époque postérieure aux recluseries. En effet, la chapelle de Saint-Epipoy avait été fortement endommagée pendant les troubles de 1562, et elle fut restaurée, en 1583, pour servir à « l'habitation et demeure d'un pauvre hermite, » (*Invent. des arch. comm.*) je ferai remarquer qu'ici le mot *reclus* est remplacé par *ermite*; ce qui semble indiquer une modifica-